

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 26 septembre 2024

L'an 2024 et le 26 septembre à 17h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 19 septembre 2024.

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Date d'affichage : 19 septembre 2024

Délibération N° 26-09-2024 / N°154

Etaient présents les membres en exercice : 71

Messieurs Pascal Coin, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 9

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 98

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Guy Vasseur, Luc Del aporte, Pierre Barrois, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Louis Lambert.

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Ludovic Degouve suppléé par Dominique Delbée, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Frédéric Plaquet,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tétu, Pascal Mestan ayant donné procuration à Sabine Surelle, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Patrick Nepveu ayant donné procuration à Serge Leu, Hugues Legoux ayant donné procuration à Yves Lieppe, Jean Bridel ayant donné procuration à Michel Seroux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Eric Poulain, Olivier Gallet ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Stéphane Gomès ayant donné procuration à Julien Bellengier, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration Damien Bricout, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Edouard Hautecoeur ayant donné procuration à Sylviane Evain, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Xavier Normand ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas.

Secrétaire de séance : Philippe Lefebvre

Titre de la délibération : Rapport sur l'artificialisation des sols au cours des années précédentes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu l'article 4 1° dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,

Vu la Loi Climat et Résilience du 21 Août 2021.

Madame la Vice-présidente rappelle que dans le cadre de la loi Climat et résilience, les intercommunalités dotées d'un document d'urbanisme, doivent établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local. Le premier rapport doit être publié 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024.

Ainsi Madame la Vice-présidente précise que la Communauté de Communes est dans l'obligation de réaliser ce rapport sur la consommation foncière.

Elle précise également que ce rapport doit faire l'objet d'un débat lors de l'assemblée communautaire de ce jour. Elle rappelle que le rapport était joint à l'invitation à la présente assemblée.

Madame la Vice-présidente, en fait un résumé :

- le territoire a consommé 204,27ha entre la période 2011-2020,
- la consommation moyenne annuelle est donc de 20,42ha par an,
- le pic de consommation a été atteint en 2012 avec 31,69ha consommés,
- la consommation la plus faible est en 2016 avec 7,15ha consommés,
- parmi cette consommation totale, 51 % est lié à de l'habitat (avec un pic de 16,84ha en 2012) et 42 % pour du développement économique (avec un pic de 14,28ha en 2017),
- le reste de la consommation se répartit entre « mixte », « route » et « inconnue »,
- les trois communes ayant le plus consommé sur la période sont Duisans, Tincques et Warlincourt-lès-Pas,

- les communes pômes consomment, en général, plus que la moyenne annuelle par commune, fixée à 2,13ha, à l'exception de Bienvillers-au-Bois et Pas-en-Artois,
- depuis 2021, la consommation foncière baisse sur le territoire, même si elle n'atteint pas les objectifs de la Loi Climat et Résilience qui fixe une réduction de 50 % de la consommation foncière passée.

Au regard de ces éléments, Madame la Vice-présidente propose de laisser la parole à l'assemblée pour que les Elus, qui le souhaitent, puissent s'exprimer et engager le débat.

Il est proposé d'émettre un avis favorable au rapport de l'artificialisation tel qu'annexé à la présente.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 18 septembre 2024 et de la Commission Intercommunale des Maires du 16 septembre 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- que le débat prévu par la loi Climat et Résilience au sein de l'organe délibérant a été réalisé ce jour au travers de la présente délibération,
- d'émettre un avis favorable au rapport de l'artificialisation tel que présenté et annexé à la présente délibération,
- que conformément aux volontés du législateur, la présente délibération et son annexe seront transmises au Représentants de l'État dans le département et dans la région ainsi qu'aux communes membres de l'EPCI et au représentant du SCOT de l'Arrageois.

Le Président



Michel Séroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 07/10/2024 et publication ou notification du 07/10/2024

